



CHANTIERS JEUNES



DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM DE LA COMMUNE

DATE DU CHANTIER :

Du 19 au 23 octobre 2026

Nom du responsable : Géraldine CHAVEROT

Mail : dgs@mairie-bessenay.fr

Téléphone : 04 74 70 80 07



Dossier à compléter et à signer

Pièces à fournir :

- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité
- ☐ Justificatif de domicile / attestation d'hébergement (si le nom de famille du justificatif de domicile n'est pas le même que le vôtre, voir annexe).
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- ☐ Relevé d'identité bancaire au nom du jeune (mineurs compris)
- ☐ Droit à l'image jeunes (utilisation de photos ou vidéos) annexe 3.

Pour les mineurs :

- ☐ L'autorisation parentale dûment remplie et signée annexe 1,
- ☐ Faire signer la convention de partenariat par les représentants légaux,
- ☐ Droit à l'image mineurs (utilisation de photos ou vidéos) annexe 2.

- Tout dossier incomplet sera refusé et rendu au demandeur qui devra le représenter avant la date limite d'inscription.

Date limite des inscriptions : 4 Octobre 2026

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

CHANTIERS JEUNES

Information jeune

- Identité

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

- Coordonnées

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :/...../...../...../...../

Mail :

- Situation personnelle

Lycéen·ne (précisez l'établissement)
:

Etudiant·e (précisez l'établissement)
:

Collégien·ne (précisez l'établissement) :
.....

Autre (précisez)
:
.

J'ai déjà fait un chantier : Oui / Non (

Si oui, merci d'indiquer le mois / l'année / la commune :

Les responsables légaux

- Identité 1

Nom :

Prénom :

- Coordonnées

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :/...../...../...../...../

Mail :

☐ Personne à contacter en cas de besoin

- Identité 2

Nom :

Prénom :

- Coordonnées

Adresse :

Commune :

Code Postal :

Téléphone :/...../...../...../...../

Mail :

☐ Personne à contacter en cas de besoin

Il est également possible de joindre des remarques ou des informations relatives au jeune (asthme, allergie, handicap(s), ...) qui doivent être prise en compte pour le bon déroulement du chantier jeunes.

.....
.....
.....

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA REALISATION DE

CHANTIERS JEUNES

Entre d'une part,

La Commune de BESSENAY

Située 11 rue de la Mairie à Bessenay, 69690.

Représentée par son Maire, Jacques MALIGEAY

Ci-après dénommée « la commune »

Et d'autre part,

(Nom, prénom du/de la jeune)

Représenté par son responsable légal (Nom, prénom) :

Résident au :

Ci-après dénommé « le/la jeune »

Il a été convenu ce qui suit :

Contexte et objectifs des chantiers jeunes

Les chantiers jeunes communaux permettent aux jeunes de :

- de participer à un projet de réhabilitation ou de valorisation de l'espace public communal,
- de partager un objectif commun d'intérêt général,
- de travailler, sur un moment privilégié, les notions de cohésion de groupe, mixité, et respect des règles,
- d'acquérir une première expérience du monde du travail (respect des horaires, des consignes, assiduité, ...),
- d'obtenir une autonomie financière pour réaliser un projet personnel (financement d'un BAFA, d'un permis de conduire, d'une activité de loisirs) ou un projet collectif (départ en camps, ...) réfléchi, et préparé en groupe avec l'appui pédagogique et technique de la structure (centre social, MJC),
- de sensibiliser à la propreté, au respect de leur environnement,
- de valoriser le jeune au sein de sa commune,
- de créer du lien social.

Article 1 : Cadre des chantiers

Age d'admission au travail : **16 ans** (*article L 4153-1 du code du travail*). Pour les **14/16 ans**, le travail pendant les vacances scolaires est possible à condition qu'ils exercent des travaux adaptés à leur âge et de leur assurer un repos effectif d'une durée au moins égale à la moitié de chaque période de congés (*article L 4153-3 du code du travail*) ;

5 jours maximum de chantiers lors des vacances scolaires hors été, 10 jours maximum lors des vacances scolaires d'été ;

6 heures maximum de travail par jour ;

Assurance des bénéficiaires du chantier (Mairie ou structures jeunesse) prise en charge par la structure maître d'ouvrage (extension d'assurance dans le cadre de la Mairie, de la MJC, ..),

Signature d'une autorisation parentale ;

Gratification des jeunes participants au chantier à hauteur maximum de **100€ par chantier et par jeune** : *instruction ministérielle du 19 mars 2008 pour bénéficier de l'exonération de toutes cotisations et contributions de sécurité sociale.*

Article 2 : Objet de la mission

L'objet de la présente convention est de permettre à des jeunes de 14 à 20 ans (SIX), issus de la Commune de BESSENAY de réaliser la mise en peinture du logement communal, à Bessenay.

Article 3 : Durée et dates

La présente convention est conclue pour une durée de 5 jours : du 19 au 23 octobre 2026.

La durée quotidienne de travail sera de 4 heures : de 7h30 à 12h00 (avec 30 mn de pause).

Les chantiers pourront être mis en place uniquement pendant les vacances scolaires.

Article 4 : Descriptif précis des tâches à accomplir

- **Mise en peinture du logement communal situé à BESSENAY**

Article 5 : Engagements des parties à la convention

La commune s'engage à :

- Définir le travail à réaliser avant le démarrage du chantier,
- Fournir le matériel nécessaire, les produits (matières premières, produits d'entretien, peinture...), et l'équipement de protection individuelle pour la bonne réalisation du chantier (Service technique),
- Superviser le travail,
- Désigner un référent,
- Respecter les dispositions du code du travail,
- Verser une gratification d'un montant de 100€ pour 20h de travaux (financement de la totalité des gratifications)

Organiser la « réception » du chantier.

Le/la jeune s'engage à :

- Arriver et repartir du lieu de rendez-vous fixé pour le chantier par ses propres moyens,
- Être ponctuel-le,
- Porter les équipements de protection individuelle et à prévoir des vêtements adaptés au travail demandé,
- Respecter les directives des responsables,
- Utiliser les outils et le matériel mis à disposition conformément aux directives,
- Accepter de travailler en équipe (sans discrimination aucune),
- Avoir une attitude sérieuse et responsable permettant de réaliser les objectifs quotidiens,

Article 6 : Droits informatiques et liberté

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la gestion et l'organisation du chantier jeune communal

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des jeunes au chantier jeunes communal.

Données traitées :

Catégories de données collectées : identité, coordonnées (téléphone et adresse mail), situation scolaire, identité et coordonnées des responsables légaux, de la personne désignée par les jeunes comme étant la personne à contacter en cas d'urgence.

Sources des données

Les données sont communiquées par le/la jeune à la commune pour l'organisation du chantier jeunes communal.

Caractère obligatoire du recueil des données : l'ensemble des données sont nécessaires pour permettre à la commune de gérer et d'organiser le chantier jeunes communal. Elles seront conservées pour une durée de trois ans.

Personnes concernées :

Le/La jeune et représentant légaux du/de la jeune au chantier jeunes communal

Le personnel de la commune,

Le personnel de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle

Article 7 : Droit à l'image

Objet du traitement de données

Finalités : le traitement a pour objet la promotion et la valorisation du chantier jeunes et du travail des jeunes.

Base légale

Ce traitement de données repose sur le recueil du consentement des jeunes au chantier jeunes communal. Chaque jeune peut accepter ou non d'être pris(e) en photo ou d'être filmé(e).

Données traitées :

Catégories de données collectées : photos, extrait vidéos des jeunes et du groupe de jeunes.

Sources des données

Les photos et les vidéos sont réalisées par le service communication de la commune, l'encadrant technique ou le service communication de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle (coordonnatrice jeunesse incluse).

Personnes concernées :

Le/La jeune et représentant légaux du/de la jeune au chantier jeunes communale

Le personnel de la commune,

Le personnel de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle

Article 8 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée si l'une ou l'autre des parties venait à déroger à ses obligations et ne respectait pas ses engagements. La dénonciation sera faite par lettre recommandée avec accusé de réception, à l'issue du chantier et non en cours sauf faute grave de l'une ou l'autre des parties nécessitant l'arrêt immédiat du chantier, pour des raisons de sécurité ou de non-respect du règlement présentant un danger pour les personnes.

J'atteste avoir pris connaissance de cette convention et certifie vouloir participer au chantier jeunes communal duau pour une durée de 20h.

Si, après validation de mon dossier, ma participation au chantier jeunes communal venait à être compromise, je m'engage à prévenir au plus tôt la Mairie et suis informé-e qu'il sera impossible de céder ma place à une autre personne le jour du chantier.

Fait àen deux exemplaires, le

Signature du/de la jeune :

Signature du/de la représentant(e) légal(e) :

Signature de la municipalité :

Annexe1

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e),

Nom : Prénom

Adresse

.....
.....
.....
.....

 Portable :

Agissant en qualité de représentant(e) légal(e) de mon enfant :

Nom du/de la jeune :

Prénom :

L'autorise :

- À participer au chantier jeunes proposé par la commune de
Du au organisé en partenariat avec la
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle,
- Signer ou cosigner tout document afférent à cette mission
- Être véhiculé par les membres de l'organisation du chantier dans un véhicule motorisé pour les besoins du chantier,

Autorise le personnel encadrant à prendre en cas d'urgence toutes dispositions utiles pour préserver la santé, la moralité, la sécurité de mon enfant.

Je suis informé(e) que le chantier est d'une durée de 20h.

Je certifie exacts les renseignements portés ci-dessus.

Date :

Signature

Annexe2

DROIT A L'IMAGE (MINEURS)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des chantiers jeunes, la Communauté de Communes et les communes sont amenées à prendre et à utiliser des photos des jeunes mineurs (pour la presse, le site internet, les réseaux sociaux...). Ces réalisations peuvent également être diffusées en tant que « clip » au cinéma le Strapontin avant les séances scolaires ou les séances jeunes.

Il ne s'agit pas de photos individuelles d'identité mais des photos de groupe ou bien de vues montrant les jeunes mineurs en activité.

En application de la loi informatique et libertés et des règles de protection des mineurs, les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier direction ou indirectement les jeunes ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite des parents ou des représentants (tuteur, curateur) pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence soit d'écarter votre enfant lors des prises de vue, soit de masquer son visage.

Nous soussignés :

Représentant légaux de l'enfant :

Nous autorisons / nous n'autorisons pas* (rayer la mention inutile)

Le service communication de la Commune et de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle à utiliser les photos prises au cours des chantiers jeunes.

A :

Le :

Signatures des responsables légaux :

Annexe3

DROIT A L'IMAGE JEUNE

Dans le cadre des chantiers jeunes, la Communauté de Communes et les communes sont amenées à prendre et à utiliser des photos des jeunes (pour la presse, le site internet, les réseaux sociaux...). Ces réalisations peuvent également être diffusées en tant que « clip » au cinéma le Strapontin avant les séances scolaires ou les séances jeunes.

Il ne s'agit pas de photos individuelles d'identité mais des photos de groupe ou bien de vues montrant les jeunes en activité.

En application de la loi informatique et libertés les légendes accompagnant les photos ne communiqueront aucune information susceptible d'identifier directement ou indirectement les jeunes ou leur famille.

La loi nous fait obligation d'avoir l'autorisation écrite pour cette utilisation. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir remplir le talon ci-dessous.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'usage des images est sans but lucratif.

Un refus de votre part aura pour conséquence soit de vous écarter des prises de vue, soit de masquer le visage.

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

Autorise / n'autorise pas* (rayer la mention inutile)

Le service communication de la Commune et de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle à utiliser les photos prises au cours des chantiers jeunes.

A :

Le :

Signature :